

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 06 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 06 mars à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9

Date de convocation : 28/02/2023

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre — LEBEAU François - MUNNIER Jean-Paul –
WAECKEL Georges

Excusée : Mme MAHIDDINE Sabah (pouvoir à Pierre CHARITE)

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

"Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration se réunit pour organiser le DOB annuel des collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat se tiendra dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP) et sera accompagné de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le rapport inclura les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les dépenses de personnel, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette. Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la loi de Programmation des Finances Publiques 2023 - 2027, les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement seront également affichés.

Le rapport annexé détaille le contexte local 2022, l'analyse de l'exercice 2022 et les orientations budgétaires pour 2023.

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

"Le Conseil d'Administration prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 et se déclare favorable à l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire tel que prévu par la loi."

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

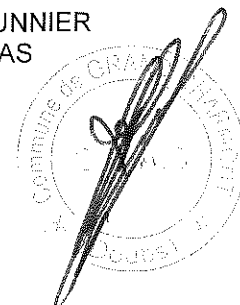
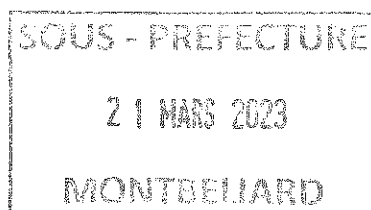
Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'exercice 2023 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Article 2 : d'approuver le rapport à l'unanimité.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :



Centre Communal d'Action Sociale



Rapport d'orientations Budgétaires 2023

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

II - CARACTERE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

III - CONTEXTE NATIONAL : INCERTITUDES DU CONTEXTE ECONOMIQUE

IV - CONTEXTE LOCAL 2022

V - ANALYSE EXERCICE 2022

A – Budget de fonctionnement

a – Dépenses de fonctionnement

b – Recettes de fonctionnement

B – Budget d'investissement

a – Dépenses d'investissement

b – Recettes d'investissement

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A – En fonctionnement

➤ La masse salariale 2023

➤ Les actions

B – En investissement

VII - CONCLUSION

I. INTRODUCTION AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapport présente le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grand-Charmont.

II. CARACTERE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les CCAS des communes de plus de 3500 habitants sont tenus d'organiser un DOB conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président du CCAS doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires. Le DOB doit présenter les orientations budgétaires envisagées par le CCAS, les engagements pluriannuels envisagés et les informations relatives à la structure.

III. CONTEXTE NATIONAL : INCERTITUDES DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Au cours des trois dernières années, le CCAS de Grand-Charmont a dû faire face à une série de crises et s'adapter en conséquence.

Au niveau national, malgré une embellie économique en début d'année 2022, la situation s'est rapidement dégradée suite à la guerre en Ukraine, aux pénuries énergétiques et à un taux d'inflation record de près de 7%.

Alors que les perspectives de croissance pour 2022 restaient élevées, à environ 2,7%, dépassant même les niveaux d'avant la crise, celles pour 2023 sont moins favorables. Néanmoins, grâce aux mesures prises par le gouvernement pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages, telles que le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie et la ristourne sur les prix de l'essence, l'inflation est restée relativement contenue en France, à environ 6% sur un an en novembre 2022, contre 10,6 %.

Ces défis économiques ont eu des conséquences importantes sur les activités du CCAS. Nous avons dû faire preuve d'une grande prudence dans la gestion de notre budget et continuer à rechercher des économies sans compromettre la qualité des services offerts à nos bénéficiaires.

IV. CONTEXTE LOCAL 2022

Le CCAS joue un rôle clé dans la gestion de la crise sociale, en alertant sur les situations précaires et en étant un interlocuteur exigeant et efficace auprès de ses partenaires. Dans ce contexte incertain, l'objectif du CCAS est de maintenir tous les services essentiels pour les habitants de la ville et de poursuivre ses actions sans interruption ni baisse de qualité pour les usagers.

Rappelons les défis auxquels le service social du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grand-Charmont a dû faire face en 2022.

Tout d'abord, l'équipe du service social a été affectée par la vague de départs répétés des travailleurs sociaux en 2021, et le départ d'un agent titulaire en 2020 a aggravé la situation en laissant l'équipe en sous-effectif. Bien que nous ayons déployé des efforts pour recruter un nouvel agent pour ce poste à mi-temps, cela n'a pas suffi à répondre aux besoins croissants de la

population. Les demandes d'aide et de soutien ont continué d'augmenter, en particulier depuis la crise sanitaire qui a touché notre pays.

Cela a créé une situation difficile pour la Directrice, qui a dû traiter un grand nombre de demandes avec des ressources limitées, ce qui a pu entraîner des délais dans les réponses aux demandes d'aide et de soutien.

De plus, le CCAS a dû faire face à des défis financiers importants. Nous avons dû tenir compte de plusieurs modifications dans les dépenses de la masse salariale, telles que la réévaluation des catégories C pour donner suite à la modification de l'indice majoré plancher, l'augmentation du SMIC au 1er juillet 2022, ainsi que l'extension du Complément de traitement indiciaire au 1er décembre 2022, avec effet rétroactif au 1er avril 2022. Ces modifications ont représenté une augmentation significative de nos dépenses de masse salariale.

Nous avons dû faire face également à une augmentation des cotisations patronales ainsi qu'à une augmentation de l'assurance du personnel REYLENS, qui est souscrite auprès de la société SOFAXIS. Enfin, l'adhésion au CNAS a également eu un impact sur notre budget de la masse salariale.

Malgré ces défis, le service social du CCAS a continué à fournir des services de qualité au charmontais. Nous sommes conscients de l'importance de notre rôle dans la ville, et nous sommes engagés à fournir des services de soutien et d'aide à tous ceux qui en ont besoin.

V. ANALYSE DE L'EXERCICE 2022

A - Budget de fonctionnement

a - Dépenses de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
INTITULES	BUDGET REALISE	
	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	30 558.38	
012 - charges de personnel	210 639.90	
65 - autres charges gestion courante	3 146.11	
67 - charges exceptionnelles	0	
042 - dotation aux amortissements	3 040.00	
013 - atténuations de charges		20 009.58
74 - dotation et participations		228 941.00
75 - autres produits de gestion courante		1 169.38
77- produits exceptionnels		0
002 - résultats de fonction report 2021		26 370.49
TOTAL	247 384.39	250 119.96
EXCEDENT 2022		29 106.06

Les chiffres présentés ci-dessus sont ceux du compte administratif et feront l'objet d'un vote par les administrateurs.

Explication des chapitres :

Chapitre 11 : les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent au CCAS d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, l'alimentation, les assurances, l'achat de petits matériels, les prestations de service...

Chapitre 12 : les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires des agents du CCAS ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées à des organismes tels que l'URSSAF.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante correspondent, aux subventions versées...

Chapitre 042 : les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des biens du CCAS.

b - Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 :

Les recettes de ce chapitre émanent principalement de la subvention de la ville, vient ensuite la contribution du Département du Doubs et enfin celle de l'Agence Nationale Territoriale (ANCT).

Chapitre 75 :

Cette recette provient principalement du service « transport à la demande ».

Chapitre 013 :

En 2022, a été perçue au titre du remboursement partiel sur rémunération dans le cadre de la convention adulte relais, pour un agent « contrat aidé » (médiatrice sociale).

B - Budget d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
INTITULES	BUDGET REALISE	
	Dépenses	Recettes
21 immobilisations corporelles	499.00	
20 immobilisations incorporelles	0	
040 opération d'ordre de transfert entre section		3040.00
R001solde d'investissement 2021		29 236.40
Solde positif d'investissement 2022		28 737.40

a - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement proviennent de l'achat d'un réfrigérateur.

b - Recettes d'investissement

Chapitre 28 :

Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

Chapitre 001 :

Le budget d'investissement du CCAS bénéficie encore cette année d'un excédent cumulé confortable (29 236.40 € en 2022).

VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A – En fonctionnement

➤ la masse salariale 2023

En 2023, les dépenses de personnel du CCAS seront impactées par différentes mesures nationales et locales. Les principales composantes de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :

- Les salaires des agents du CCAS : ces derniers seront soumis aux mêmes mesures nationales et locales que les autres fonctionnaires territoriaux. Les évolutions de la grille indiciaire ainsi que les primes et indemnités seront donc appliquées au CCAS.
- Les charges sociales : celles-ci connaissent également des évolutions, notamment avec la réforme du régime des retraites qui devrait entrer en vigueur cette année. Les charges sociales représenteront une part importante des dépenses de personnel.

En 2023, les dépenses de personnel seront impactées par différentes mesures nationales et locales, ce qui aura un impact sur la masse salariale. Les principales composantes de cette dernière comprennent une hausse du point indice de 3,5 % depuis le 01/07/2022, une extension du complément traitement indiciaire au 01/12/2022, un avancement d'échelon pour un agent, une augmentation du SMIC au 01/01/2023, une augmentation de la cotisation patronale, ainsi qu'une augmentation du taux Accident du Travail/Maladie Professionnelle qui passera à 1,81 % au 01/01/2023.

En ce qui concerne le contrat d'assurance du personnel REYLENS (SOFAXIS), la cotisation CNRACL 2022 définitive sera réactualisée à la hausse après déclaration annuelle 2022, entraînant une augmentation de 479,25 €. La cotisation IRCANTEC 2022 définitive sera réactualisée à la baisse après déclaration annuelle 2022, entraînant une augmentation de 236,62 €. Pour l'année 2023, le contrat d'assurance du personnel REYLENS inclura une CNRACL de 6,88 % contre 5,95 % en 2022 et une IRCANTEC de 1,10 % contre 1,50 % en 2022.

En plus de ces mesures nationales, des mesures locales seront également nécessaires, telles que le recrutement d'un agent social en catégorie C à 35h00 ainsi que le recrutement d'un adjoint d'animation territorial au 01/07/2023, fin du contrat adulte relais.

En somme, ces différentes mesures nationales et locales auront un impact significatif sur les dépenses de personnel en 2023. Le CCAS devra donc se préparer à ces changements et ajuster son budget en conséquence afin de maintenir leur équilibre financier tout en garantissant un environnement de travail juste et équitable pour leur personnel.

Dans la continuité des orientations 2023, nous allons poursuivre le Programme de Réussite Éducative (PRE) qui accompagne les enfants et les jeunes en difficulté scolaire et sociale pour favoriser leur réussite éducative.

Nous proposons la mise en place de deux projets importants pour renforcer les actions du dispositif PRE : Le premier, intitulé « Culture - facteur de réussite », vise à faciliter l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes en difficulté grâce à des sorties culturelles et des ateliers artistiques.

Le deuxième projet, nommé « Projet Santé : Sophrologie », a pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à gérer leur stress et leurs émotions en proposant des séances de sophrologie dans le cadre du dispositif PRE.

Le CCAS doit faire face à un changement important de financement de la part de l'État pour le dispositif PRE (Parcours de Réussite Éducative). Jusqu'à présent, le financement était à hauteur de 70% pour l'État et 30% pour le CCAS. Cependant, l'État a décidé unilatéralement de réduire sa participation financière à 50/50 sur la partie ingénierie, c'est-à-dire la masse salariale.

Malgré cette décision, le CCAS s'engage à maintenir le dispositif PRE et à tout mettre en œuvre pour continuer à accompagner les enfants et les jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire et social. Le CCAS devra donc trouver de nouvelles sources de financement pour compenser cette réduction de la contribution de l'État.

➤ Les Actions

Conscient de l'importance de nos actions en tant que service public local pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables de notre commune, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les élus et avons élaboré des propositions ambitieuses pour continuer à répondre aux besoins des personnes en difficulté.

Ainsi, pour l'année 2023, le CCAS de Grand Charmont maintiendra et renforcera les actions déjà mises en place pour aider les personnes en difficulté. Nous continuerons à attribuer des aides alimentaires à ceux rencontrant des difficultés ponctuelles ou durables, pour leur garantir une alimentation adéquate, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Nous allons continuer à offrir une aide financière pour l'obtention du permis de conduire pour les jeunes de plus de 18 ans.

Le Dispositif Canicule et la Téléassistance "TAVIE" sont également des initiatives importantes pour aider les personnes vulnérables pendant les périodes de forte chaleur et garantir leur sécurité et leur bien-être. Les Vacances Seniors en partenariat avec l'agence les Hexagones sont également maintenues, et cette année, les vacances se dérouleront dans le département du Gers.

Dans le domaine de la précarité énergétique, nous allons poursuivre notre partenariat avec l'UDCCAS pour aider les personnes en situation de précarité énergétique. Nous allons également maintenir l'accompagnement social pour les allocataires du RSA et mettre en place un dispositif d'accompagnement global en partenariat avec le Département du Doubs. Nous allons renforcer l'accompagnement social des personnes en difficulté en embauchant une travailleuse sociale à temps plein.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des personnes les plus fragiles de Grand-Charmont, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé de mettre en place un Forum Emploi pour les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de la commune.

Cette initiative vise à offrir un accompagnement personnalisé et adapté aux personnes en recherche d'emploi, en leur permettant de rencontrer directement des employeurs locaux et de découvrir les offres d'emploi disponibles dans la région. Le Forum Emploi sera également l'occasion pour les participants de bénéficier de conseils pratiques pour la recherche d'emploi, de rencontrer des professionnels du recrutement et de l'insertion professionnelle.

Le Forum Emploi sera organisé en partenariat avec les entreprises locales, les associations d'insertion professionnelle, et les différents services publics de l'emploi. Il permettra également aux bénéficiaires du RSA de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour leur recherche d'emploi, et de découvrir les aides et les dispositifs mis en place pour faciliter leur insertion professionnelle.

Cette initiative répond à un besoin urgent sur notre commune, en offrant un accompagnement renforcé aux personnes les plus vulnérables dans leur recherche d'emploi.

Enfin, il a été décidé de mettre en place une nouvelle action pour lutter contre l'isolement social : la construction et l'animation d'un réseau de bénévoles d'appels d'entraide et de visites à domicile des personnes isolées de la commune.

L'objectif de cette initiative est de fournir un soutien moral et une compagnie régulière aux personnes les plus vulnérables de la ville, dans le but de combattre l'isolement social. Le réseau de bénévoles sera composé de personnes volontaires et motivées, formées pour mener des appels d'entraide et des visites à domicile auprès des personnes isolées. Les bénévoles auront pour mission de créer des liens de confiance avec les personnes isolées, de discuter avec elles, de les écouter et de leur offrir un soutien moral.

Les bénévoles pourront également aider les personnes isolées à accéder à des services ou des ressources qui leur seront utiles, comme par exemple les orienter vers des associations ou des professionnels de santé. Les visites à domicile permettront également de s'assurer du bien-être physique et psychologique des personnes isolées, et de détecter d'éventuels problèmes ou besoins spécifiques.

Le projet est mis en place en collaboration avec le CCAS de Grand-Charmont, qui apportera son expertise et son soutien dans la mise en place du réseau de bénévoles. Ensemble, nous pourrons offrir une aide concrète et un soutien moral à nos concitoyens les plus fragiles, et renforcer le

tissu social de notre ville. Cette nouvelle action sera inscrite dans le budget 2023 du CCAS de Grand-Charmont, afin de permettre sa mise en place et son développement.

Le champ du handicap restera également une priorité. Nous participerons activement à des actions en faveur des personnes handicapées, notamment en soutenant la journée mondiale de l'autisme. Nous continuerons également à collaborer avec nos partenaires associatifs locaux, tels que Sésame Autisme et Adapei « Fondation Pluriel », pour proposer des solutions adaptées aux personnes en situation de handicap.

Enfin, le CCAS organisera un forum de la Santé Mentale dans le Nord Franche Comté, destiné aux travailleurs sociaux de la région et organisé en partenariat avec d'autres associations locales.

B – En investissement

En complément du rapport d'orientation budgétaire, le CCAS de la ville de Grand Charmont envisage une dépense d'investissement pour l'année 2023. Il s'agit de l'achat d'une mallette mobile destinée à la médiatrice du CCAS.

Cette mallette mobile sera équipée de supports de communication et de documentation pour présenter les différentes activités proposées par le CCAS, ainsi que les aides et les services disponibles pour les habitants. Elle sera facilement transportable et utilisable dans les quartiers de la ville, ou les lieux de passage pour toucher un public plus large.

De plus, elle répond aux besoins des habitants, notamment ceux qui ne peuvent pas se déplacer au CCAS en raison de leur âge ou de leur handicap.

L'achat de cette mallette mobile sera inscrit dans le budget d'investissement de l'année 2023, et permettra à la médiatrice du CCAS de se déplacer plus facilement et d'aller à la rencontre des habitants pour leur présenter les activités et services proposés par le CCAS.

VII - CONCLUSION

Après avoir étudié les projections financières pour l'année 2023, il est évident que notre CCAS devra faire preuve d'une prudence et de rigueur dans la gestion de son budget.

La priorité pour 2023 est de maintenir les actions et le budget du CCAS en direction des seniors, des familles défavorisées et des personnes en situation de handicap, et de continuer à développer des actions de prévention en direction de la santé

Le CCAS veillera à être attentif à toutes les fragilités et œuvrera pour les compenser dans un souci d'égalité et de lien social.

Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes et les partenaires pour améliorer notre efficacité opérationnelle et identifier de nouvelles sources de financement pour soutenir les besoins en constante évolution des charmontais.